

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008
Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-64-9
Séance du vendredi 23 mai 2008

VENTE DE LA PROPRIETE RUE DES BONNES GENS A MULHOUSE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°5°/52-07 du 13 juillet 2007 de la Commission Permanente du Conseil Général relative à la vente de la propriété rue des Bonnes Gens à Mulhouse,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6 – 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ AUTORISE le Président du Conseil Général ou son représentant à signer le procès verbal d'adjudication volontaire.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER